

Avis de Plaine Commune sur le dossier de prolongement du T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle présenté au débat public.

Plaine Commune soutient le prolongement du T3.

- **Une population nombreuse, dépendante des transports collectifs**

Plaine Commune est une communauté d'agglomération qui regroupe 8 communes dont 2 sont limitrophes de Paris : Saint Denis et Aubervilliers. Le territoire de Plaine Commune est relié à Paris par 3 Portes concernées par le prolongement du T3 : la porte de la Villette, la Porte d'Aubervilliers et la Porte de la Chapelle.

La ville d'Aubervilliers, compte aujourd'hui 71 000 habitants, la ville de Saint Denis 86 000 et la communauté d'agglomération compte au total 330 000 habitants. Le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale prévoit, à l'horizon 2020, un développement démographique portant à 360 000/ 380 000 habitants la population de Plaine Commune, ainsi que la réalisation de 2,3 millions de m² de locaux de bureaux et d'activités.

Le Plan Local de déplacement en cours d'élaboration a très nettement fait apparaître le positionnement stratégique de Plaine Commune dans le lien entre la deuxième couronne et Paris comme la dépendance des populations résidentes aux transports collectifs (le taux de motorisation des habitants de Plaine Commune ne dépassant pas les 40%).

Plaine Commune est donc particulièrement attentive et toujours favorable aux projets de développement du réseau de transport public qui répondent d'une part aux besoins de sa population et d'autre part à son souci de développement économique, social et d'organisation des déplacements sur des principes de développement durable, de cohésion et de réduction des inégalités.

C'est pourquoi le maillage des nouvelles infrastructures avec le réseau de transport collectif existant apparaît également pour Plaine Commune comme un enjeu majeur.

- **Un territoire en mutation, des nouveaux quartiers d'habitat et des pôles d'emplois à desservir.**

Les Portes d'Aubervilliers et de la Chapelle.

Dès les années 1990 Les communes d'Aubervilliers et de Saint Denis ont amorcé le développement de la Plaine Saint Denis et de tout ce territoire limitrophe de Paris. Entrée dans les villes et sur le territoire de l'agglomération, ce sont aujourd'hui des secteurs stratégiques d'aménagement (10 000 logements et 70 000 emplois devraient à terme être localisés en proximité immédiate des Porte de la Chapelle et d'Aubervilliers.)

Les projets de développement de ces secteurs s'inscrivent dans l'ambition politique partagée entre Plaine Commune et Paris de tisser des liens de part et d'autre du périphérique, de favoriser l'émergence d'un quartier intercommunal avec continuités urbaines ou mise en commun de services ou d'équipements. Le prolongement du tramway des maréchaux jusqu'à la Porte de la Chapelle s'intègre parfaitement dans cette logique.

La Porte de la Villette.

Ce secteur est également support de projets urbains ambitieux réfléchis en interface avec le projet Paris Nord Est.

Les 3 hypothèses de tracé du T3 étudiées pour le passage de la Porte de la Villette sont sans impact majeur sur les aménagements prévus côté Aubervilliers. Cependant, la requalification des espaces publics associée à l'arrivée d'un tramway étant une belle opportunité d'amélioration pour les territoires traversés ou riverains, Plaine Commune privilégiera les solutions les plus favorables à cet égard et souhaite :

- que soit précisément prises en compte les conséquences des hypothèses 1 (passage du tramway dans le souterrain routier existant avec report de la circulation routière en surface) et 2 (passage en surface du tramway avec réduction de capacité de l'avenue de la Porte de la Villette et tracé en courbe et contre courbe du tramway) sur le trafic routier de surface puisqu'il est prévisible que le tramway ait un impact fort.
- que l'arrivée du tramway soit l'occasion de requalifier les espaces publics de l'avenue de la porte de la Villette, ce que seule la solution 2 garantit. Les solutions 1 et 3 (passage par l'avenue Corentin Cariou et le quai de la Gironde) évitant l'avenue de la Porte de la Villette, celle-ci risque de ne pas profiter des actions de requalification des espaces publics.

Si peu de ligne d'autobus assurent un lien entre le territoire de Plaine Commune et le cœur de Paris, plusieurs suivent les grands axes Nord Sud convergeants vers Paris et assurent ainsi le « rabattement » des populations vers les portes.

Le T3 permettra que ces lignes de bus soient reliées à un mode de transport collectif lourd lui-même bien relié à l'ensemble du réseau.

A ce titre, une des variantes étudiées Porte de la Villette (2) apparaît plus avantageuse en terme d'interconnexion avec le réseau de bus qui dessert le territoire de Plaine Commune.

Plaine Commune favorable au prolongement du T3 jusqu'à la Porte de Clignancourt
--

La communauté d'agglomération a décidé de 29 juin 2004 de l'élaboration de son Plan Local de Déplacement. Les premières réflexions ont mis en évidence l'intérêt d'associer la commune de Saint Ouen au périmètre d'étude compte tenu de problématiques communes, de la continuité des territoires...

L'analyse des déplacements sur le territoire de l'agglomération élargi à Saint Ouen a fait clairement apparaître des pôles majeurs générateurs de fort déplacement. Le PLD en cours d'élaboration fait apparaître clairement l'enjeu que représente pour le territoire de Plaine Commune la desserte des pôles majeurs de déplacement que peuvent représenter le stade de France ou les Puces de Saint Ouen.

L'amélioration de la desserte de ces générateurs de déplacements massifs par les transports collectifs répond aux objectifs classiquement visés dans les plans locaux de déplacement :

- réduction de la place de la voiture et avantages environnementaux liés,
- amélioration du fonctionnement urbain en limitant les contraintes liées au stationnement de nombreux véhicules etc...

Par ailleurs, prolonger le T3 jusqu'à la Porte de Clignancourt permettrait d'assurer une correspondance avec la ligne 4 dont Plaine Commune et Saint Ouen demandent la prolongation au contrat de projet 2007 – 2013 pour desservir le pôle d'emploi que constitue le carrefour Pleyel et désengorger la ligne 13.

Plaine Commune et Paris : des intérêts partagés

- **Le prolongement du tramway SDEV-TRAM'Y jusqu'à la gare Evangile**

Le SDRIF de 1994 prévoit la création d'une liaison radiale en site propre entre le pôle gare Evangile et l'Université de Villetaneuse via la Plaine Saint Denis.

Le CPER 2000 2006 a retenu la réalisation de ce projet dans sa partie Nord de la Porte de Paris à Saint-Denis à Villetaneuse et Epinay.

Plaine Commune est maître d'ouvrage des aménagements d'espaces publics de cette infrastructure (tramway mode fer) le SDEV-TRAM'Y.

L'insertion du tramway de la Porte de Paris à la gare Evangile a été étudiée dans le cadre de la candidature de Paris au Jeux Olympique et aujourd'hui un dossier d'objectif et de composantes principale de la ligne est établi.

Plaine Commune demande l'inscription prioritaire de ce projet au titre du prochain Contrat de Projets et sa confirmation dans le cadre du prochain SDRIF. La ville de Paris a déjà donné son accord sur ce projet et sur un partenariat financier.

Il apparaît clairement que la connexion entre le T3 et le SDEV-TRAM'Y prolongé serait avantageuse pour Paris qui verrait ainsi :

- L'est parisien relié au RER B sans passer par Châtelet ou gare du Nord,
- La desserte du stade de France renforcée,
- L'accès depuis Paris au futur centre nautique olympique à Aubervilliers, équipement national à gestion intercommunale facilité,
- L'accès à Paris 13 Université de Villetaneuse ainsi qu'au pôle universitaire de la Plaine Saint-Denis (Maison des Sciences de l'Homme, IUT et CNAM) assuré,
- La desserte directe d'au moins 40 000 emplois situés sur la Plaine Saint-Denis.

Des possibilités de mutualisation d'installations techniques nécessaires aux deux tramways pour par ailleurs être recherchées.

- **La réalisation de la Gare Evangile**

La création d'une gare RER E a été réaffirmée dans le SDRIF de 1994 et le CPER 2000 2006. Cette gare jouerait un rôle essentiel dans l'organisation des transports collectifs pour tout le Nord Est Parisien aussi parallèlement au prolongement du SDEV-TRAM'Y jusqu'à Paris, Plaine Commune demande-t-elle la réalisation de cet aménagement.

- **Le passage par Pantin**

Plaine Commune tient à préciser que la Rue du Chemin de fer est identifiée comme axe permettant de réorganiser la circulation et de désengorger la Porte de la Villette. Insérer le tramway dans cette rue devra bien mesurer les conséquences sur le réseau viaire de Pantin et d'Aubervilliers.

Conclusion :

- Plaine Commune est favorable au prolongement du T3 et aux caractéristiques du projet sur le tronçon bordant son territoire. Tout en attirant l'attention sur les conséquences sur l'encombrement du réseau viaire de la réservation au profit du tramway de la rue du Chemin de Fer à Pantin.
- Sur la Porte de la Villette, Plaine Commune privilégie l'hypothèse qui permet l'interconnexion optimale avec les lignes de bus desservant le territoire et qui garantit la requalification de l'avenue de la Porte de la Villette.
- Plaine Commune demande le prolongement du T3 jusqu'à la Porte de Clignancourt ce qui permet de desservir les puces de Saint Ouen et une interconnexion avec la ligne 4
- Plaine Commune demande que l'interconnexion avec le tramway TRAM'Y (Saint-Denis/Epinay/Villetaneuse) soit particulièrement étudiée au niveau de la gare Paris-Evangile et que sa réalisation entre la Porte de Paris et Evangile précède celle du T3 ou au moins lui soit concomitante afin d'assurer la desserte du grand quartier de la Plaine Saint-Denis